

Conseil Municipal d'Aubergenville Mercredi 27 avril 2022

Ordre du jour

| | |
|--|----------|
| DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE | 2 |
| ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 2 FÉVRIER 2022 | 2 |
| DÉCISIONS DU MAIRE | 2 |
| A – FINANCES | 2 |
| 1) BP 2021 - PROVISION POUR DÉPRÉCIATION COMPTE CLIENTS | 2 |
| 2) BP 2021 - REPRISE SUR PROVISION POUR DÉPRÉCIATION COMPTE CLIENTS | 3 |
| 3) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN BATEAU POUR LE BAC DE FRANCHISSEMENT DE SEINE EN CIRCULATIONS DOUCES ENTRE AUBERGENVILLE ET JUZIERS | 3 |
| B – TRAVAUX - ESPACES VERTS | 3 |
| 1) PROGRAMME D'EXTENSION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA FERME PÉDAGOGIQUE DU VIVIER | 3 |
| C – SÉCURITÉ - RESSOURCES HUMAINES | 4 |
| RESSOURCES HUMAINES | 4 |
| 1) MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES | 4 |
| D – JEUNESSE – EMPLOI | 5 |
| JEUNESSE | 5 |
| 1) RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION ÉTABLIE ENTRE LE PLANNING FAMILIAL DES YVELINES ET LE POINT INFORMATION JEUNESSE DE LA VILLE D'AUBERGENVILLE | 5 |
| E - AFFAIRES SCOLAIRES - PÉRISCOLAIRE - PETITE ENFANCE | 5 |
| AFFAIRES SCOLAIRES | 5 |
| 1) PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RECEVANT DES ÉLÈVES AUBERGENVILLOIS POUR L'ANNÉE 2021-2022 | 5 |
| 2) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES POUR L'ORGANISATION DES VOYAGES DE FIN D'ANNÉE | 6 |
| 3) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SERVICE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS | 6 |
| F - URBANISME | 6 |
| 1) RENOUELEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ | 6 |
| 2) DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE DE LA PARCELLE AM 1229 (ANCIENNEMENT AM 1016P) | 6 |
| 3) CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AM 1229 (ANCIENNEMENT AM 1016P) APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE | 6 |
| 4) INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE LA PARCELLE AM 36, BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE | 7 |
| 5) CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AM 36 APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE, APRÈS PROCÉDURE DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE | 7 |
| 6) TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AN 293 (SECTEUR EOLE) À LA CU GPS&O DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES | 7 |
| 7) ACTUALISATION POUR 2023 DES TARIFS APPLICABLES AU TITRE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE | 8 |
| G - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES | 8 |

Le vingt-sept avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en salle du Conseil.

Étaient présents ou représentés :

Gilles LÉCOLE, Virginie MEUNIER, Didier JAHIER, Fabienne PAULIN, Thierry RIHOUEY, Sylvia PADIOU, André GODINEAU, Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Carlos SOARES, Laurence DENAND, Dimitri MENDY, Agnès CHEVALIER, Joël DANIEL, Sophie PRIMAS, Olivier CATTELAÏN, Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, Ali HADIK, Elodie MACHADO, Mario MANCUSO, Florence VARIN, Lionel LECLER, Peggy FRANÇOIS, Edward DANGELOT, Myriam DARGENT, Frédéric GROSBILLOT, Thierry MONTANGERAND, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA.

Était absent excusé : Philippe GOMMARD

* * * * *

(Hommage à M. Pierre Frébourg, ancien maire-adjoint, décédé le 25 avril 2022)

32 élus présents ou représentés (25 Majorité et 7 Opposition).

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sylvia PADIOU est désignée Secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 2 FÉVRIER 2022

Le compte-rendu du Conseil municipal du 2 février 2022 est adopté à l'unanimité (32 voix Pour).

DÉCISIONS DU MAIRE

Décision 1 : signature d'un engagement à la compagnie Remue Ménage pour l'exploitation et la représentation du spectacle "L'envol" à l'occasion de la parade lumineuse du 15 avril 2022 d'un montant de 10 128 €.

- Quel est le coût global de la parade ?
- Sur les décisions du maire, serait-il possible de distinguer les dépenses et les recettes ?

Marché public : avenant n°2 extension du Gymnase Morlon.

- Quelle est la justification du doublement de l'estimation initiale, passant de 635 416 € à 1,283 M€ ?
- Quelles sont les modifications demandées par l'architecte des Bâtiments de France ?

A – FINANCES

1) BP 2021 - PROVISION POUR DÉPRÉCIATION COMPTE CLIENTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article 1 : a acté les écritures d'ordre budgétaire d'un montant de 50 000 €, l'une en dépense de fonctionnement au compte 6817 "dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants" et l'autre en recette d'investissement, au compte 4912 "provisions pour dépréciation des comptes de redevables",
- Article 2 : a dit que le montant nécessaire est inscrit au BP 2021,
- Article 3 : a confirmé que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Comptable public.

2) BP 2021 - REPRISE SUR PROVISION POUR DÉPRÉCIATION COMPTE CLIENTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article 1 : a acté les écritures d'ordre budgétaire d'un montant de 244 000 €, l'une en dépense d'investissement, au compte 4912 "Provisions pour dépréciation des comptes de redevables" et l'autre en recette fonctionnement, au compte 7817 "Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants",
- Article 2 : a dit que le montant nécessaire est inscrit au BP 2021,
- Article 3 : a dit que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Comptable public.

3) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN BATEAU POUR LE BAC DE FRANCHISSEMENT DE SEINE EN CIRCULATIONS DOUCES ENTRE AUBERGENVILLE ET JUZIERS

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article 1 : a adopté les termes du renouvellement de la convention ci-annexée devant intervenir entre le SMSO, la ville de Juziers et celle d'Aubergenville,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,
- Article 3 : a confirmé que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Comptable public.

B – TRAVAUX - ESPACES VERTS

1) PROGRAMME D'EXTENSION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA FERME PÉDAGOGIQUE DU VIVIER

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article 1 : s'est prononcé sur le projet d'extension et d'aménagement de la ferme pédagogique,
- Article 2 : a validé le plan de financement proposé ci-dessous :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|----------|---------------------------------|----------|
| Nature des dépenses | Montant | Origine Financement | Montant |
| Extension dans la partie haute du parc | 75 497 € | Groupe Action Locale Seine Aval | 42 631 € |
| Enclos animaux (canards, poules, lapins, âne, chèvres) | 25 588 € | Conseil départemental 78 | 28 420 € |
| Création d'un emmarchement | 7 986 € | | |
| Acquisition ruche cheminée | 833 € | | |

| | | | |
|---|-----------|-----------------|-----------|
| Acquisition machine-outil | 3 638 € | | |
| Enclos mobile, brouettes pédiluves | 2 593 € | | |
| Matériel pour animaux (fourragère, cloche à foin, nids, clapiers) | 1 998 € | | |
| Kit pédagogique | 286 € | | |
| Coût total HT | 118 419 € | FCTVA | 23 310 € |
| TVA | 23 684 € | Autofinancement | 47 741 € |
| Coût total TTC | 142 102 € | Total Recettes | 142 102 € |

C – SÉCURITÉ - RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines

1) MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article unique : a décidé la mise à jour du tableau des effectifs comme annoncé ci-dessous :

| <u>Grade ou emploi</u> | Effectif AVANT modification | Effectif APRÈS modification |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| FILIERE POLICE MUNICIPALE | | |
| Chef de service de Police Municipale | 1 | 0 |
| Chef de service de Police Municipale principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 0 |
| FILIERE ANIMATION | | |
| Animateur | 5 | 6 |
| Adjoint d'animation | 53 | 52 |

| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
|--|---|----|
| DGA (emploi fonctionnel) | 0 | 1 |
| Attaché principal | 3 | 4 |
| Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe | 9 | 10 |
| Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe | 4 | 6 |

| FILIERE CULTURELLE | | |
|--|----|----|
| Bibliothécaire | 1 | 0 |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe | 15 | 14 |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe | 9 | 10 |

D – JEUNESSE – EMPLOI

Jeunesse

1) RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION ÉTABLIE ENTRE LE PLANNING FAMILIAL DES YVELINES ET LE POINT INFORMATION JEUNESSE DE LA VILLE D'AUBERGENVILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article 1 : a émis un avis favorable au renouvellement du partenariat entre le Planning Familial des Yvelines et la commune d'Aubergenville, par le biais du PIJ,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention devant intervenir et annexée au présent rapport,
- Article 3 : a autorisé le mandatement de la somme de 600,00 euros pour 6 permanences annuelles de 2 heures chacune,
- Article 4 : a confirmé que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

E - AFFAIRES SCOLAIRES - PÉRISCOLAIRE - PETITE ENFANCE

Affaires Scolaires

1) PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RECEVANT DES ÉLÈVES AUBERGENVILLOIS POUR L'ANNÉE 2021-2022

Le Conseil municipal à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article 1 : a accordé une participation financière pour l'année scolaire 2021/2022, aux établissements précités conformément aux montants annoncés ci-dessous :

| Etablissement scolaire | Nombre d'élèves /apprenants | Participation financière unitaire | Participation financière totale |
|------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| IEM | 1 | 400 € | 400 € |
| AFIPE | 10 | 65 € | 650 € |

- Article 2 : a confirmé que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement de ces participations, sont prévues au Budget Primitif de la Commune,
- Article 3 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement.

2) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES POUR L'ORGANISATION DES VOYAGES DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article 1 : a décidé l'attribution de subventions pour 2022, aux coopératives scolaires des écoles élémentaires comme suit :

| | Effectifs | Dotation Unitaire | Subvention 2022 |
|--|-----------|-------------------|-----------------|
| OCCE La Fontaine | 189 | 20 € | 3 780 € |
| OCCE L. Pergaud (classe ULIS non comprise) | 174 | 20 € | 3 480 € |
| OCCE R. Astrid | 314 | 20 € | 6 280 € |
| OCCE P. Fort | 234 | 20 € | 4 680 € |

- Article 2 : a confirmé que les crédits sont prévus au budget communal.

3) MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SERVICE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article unique : a décidé la modification des règlements de service de l'accueil périscolaire et des centres de loisirs comme suit :
 - adapter les situations exceptionnelles n'entraînant pas de majoration et/ou de facturation aux différentes prestations,
 - faire mention qu'il appartient à chaque famille de signaler son déménagement au service Enfance Scolaire. A défaut, les prestations réservées (même après le départ de la commune d'Aubergenville) seront facturées.

F - URBANISME

1) RENOUVELLEMENT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- S'est prononcé favorablement sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé selon le périmètre annexé au rapport de présentation,
- A dit que la délibération sera transmise au représentant de l'Etat.

2) DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE DE LA PARCELLE AM 1229 (ANCIENNEMENT AM 1016P)

Le Conseil municipal, à la majorité :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 7 voix Contre : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article 1 : a constaté la désaffectation du parking situé au bout de la rue Joe Dassin, anciennement parcelle AM 1016p, aujourd'hui AM 1229,
- Article 2 : a prononcé son déclassement du domaine public et son incorporation dans le domaine privé de la Ville.

3) CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AM 1229 (ANCIENNEMENT AM 1016P) APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*

- Article 1 : a décidé de céder à la SCCV CIMENTERIE, la parcelle cadastrée AM 1229 d'une superficie de 401 m² située rue Joe Dassin, au prix de 49.360,50 €, l'ensemble des frais d'acquisition étant pris en charge par l'acquéreur,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte et documents nécessaires à cette cession.

4) INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE LA PARCELLE AM 36, BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article unique : a décidé l'incorporation dans le domaine privé communal, du bien cadastré AM 36 présumé sans maître.

5) CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AM 36 APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE, APRÈS PROCÉDURE DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article 1 : a décidé de céder à la SCCV CIMENTERIE, la parcelle cadastrée AM 36 d'une superficie de 16 m² située au bout de l'impasse des Hautes Beauces, au prix de 1968 €, l'ensemble des frais d'acquisition étant pris en charge par l'acquéreur,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte et documents nécessaires à cette cession.

6) TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AN 293 (SECTEUR EOLE) A LA CU GPS&O DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 25 voix Pour : *Aubergenville Horizon*
- 7 abstentions : *Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble*
- Article 1 : a approuvé le transfert définitif de propriété par voie amiable, au profit de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, sans indemnité, droit, contribution de sécurité immobilière ou honoraires de propriété, de la parcelle cadastrée section AN n°293,
- Article 2 : a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer les documents permettant de concrétiser ce transfert,
- Article 3 : a pris note que les droits, frais, taxes et coûts de rédaction de l'acte qui pourraient s'appliquer à la présente cession, seront mis à la charge de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

7) ACTUALISATION POUR 2023 DES TARIFS APPLICABLES AU TITRE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix Pour) :

- Article unique : a fixé les tarifs 2023 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure selon l'actualisation légale prévue comme suit :

1 Pour les enseignes

| Types d'enseignes par établissement | Tarifs 2023 |
|--|------------------------|
| Superficie cumulée inférieure ou égale à 7 m ² | Exonération |
| Somme des superficies taxables supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ² | 16,50 €/m ² |
| Somme des superficies taxables supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ² | 32,90€/m ² |
| Somme des superficies taxables supérieure à 50 m ² | 65,80 €/m ² |

2 Pour les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes

| Types de dispositifs | Tarifs 2023 |
|--|------------------------|
| Support non numérique dont la surface est inférieure à 50 m ² | 16,50 €/m ² |
| Support non numérique dont la surface est supérieure à 50 m ² | 32,90 €/m ² |
| Support numérique dont la surface est inférieure à 50 m ² | 49,40 €/m ² |
| Support numérique dont la surface est supérieure à 50 m ² | 98,70 €/m ² |

G - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses du Groupe Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble

- Qu'en est-il des travaux de réfection des briques de parement de la façade de la Maison des associations ?
- Quel est le devenir du local rénové par la Ville et mis à la disposition du restaurant thaï ?
- Quelle est la destination du pavillon vendu par la Ville dans lequel était installée la Police nationale ?
- Pouvons-nous avoir des explications concernant l'assemblée générale de l'Association Culture et Loisirs, et la gestion de celle-ci ?

Prochain Conseil municipal : mercredi 29 juin à 20 heures en salle du Conseil.

Fin à 21h08

La Secrétaire de séance,



S. PADIOU.